

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20260303_P_043
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objet : Signature d'un contrat en faveur de MATOOMA pour l'achat d'une carte SIM M2M pour le fonctionnement de l'onduleur lié au photovoltaïque de la Pépinière d'entreprise ZA La Flachère sur la commune d'Aurec-sur-Loire (43110)

Le Président,

N° 20260303_P_043

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**MATOOMA SAS
IMMEUBLE LE LINER
ZAC DE L'AEROPORT
2630 AVENUE GEORGES FRECHE
34470 PEROLS**

Pour l'achat d'une carte SIM M2M pour le fonctionnement de l'onduleur lié au photovoltaïque de la Pépinière d'entreprise ZA La Flachère sur la commune d'Aurec-sur-Loire.

Mensualité 1^{er} mois : 4.00 € HT d'abonnement mensuel + 2.50 € HT coût carte SIM + 5 € HT pour les frais de mise en service soit un total de 11.50 € HT

Montant mensualités suivantes : 4.00 € HT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVESUR SEMENE, Le 03 mars 2026,

AR Prefecture

043-244301131-20260303-20260303_P_043-AU
Reçu le 06/03/2026

